



Dol et vente immobilière

Par **auto**, le **28/03/2019** à **11:55**

Bonjour,

J'ai accepté une offre d'achat pour la vente de mon appartement via une agence immobilière. Mon appartement est situé au dessus d'un bar et d'un restaurant générant des nuisances olfactives et sonores en laissant pour le restaurant les fenêtres des cuisines ouvertes. J'y suis habituée depuis de nombreuses années. Je souhaiterais intégrer dans le compromis de vente l'existence de ces nuisances pour quelles ne soient pas constitutives d'un dol. Comment le stipuler sur l'acte? Concernant le bar il se trouve de l'autre côté de mon appartement et aux beaux jours l'ouverture de la terrasse génère des éclats de voix très assourdies grâce aux doubles vitrages. Là aussi comment informer l'acquéreur ? Il me semble que ce voisinage implique ce type de désagréments mais cela va certainement mieux en le précisant par écrit.

Et enfin si vous validez ces démarches me protègent elles d'un dol qui pourrait être argué par l'acquéreur ?

Merci pour votre réponse

Cordialement